



**Conseil
Municipal**

**Du
20/07/2011**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **15/07/2011**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance
**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
30**

**DOSSIER
REFERENCE**

Déposée le /
/ 2011
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2011
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE ONZE, le vingt juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, Mlle WAII Mariam.

ETAIENT EXCUSES

OU ABSENTS :

M SCHULER Jérôme

Pouvoir donné à :

SIED 70
Modification des statuts

Rapporteur: Le Maire

Par délibération du 2 avril 2011, le SIED 70 a décidé d'une modification de ses statuts afin notamment d'exercer de nouvelles compétences en matière de communication électronique.

Vous avez pu prendre connaissance de ces modifications dans le projet qui vous a été adressé avec votre convocation à cette réunion.

Par courrier du 27 avril 2011, Monsieur le président du SIED 70 sollicite notre avis sur ce projet conformément à l'article L 5211.18 du code des collectivités territoriales

Décision prise à l'unanimité :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un **avis favorable** sur le projet de modification des statuts du SIED70 proposé par le Comité syndical par délibération N° 14 du 2 avril 2011 et annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS